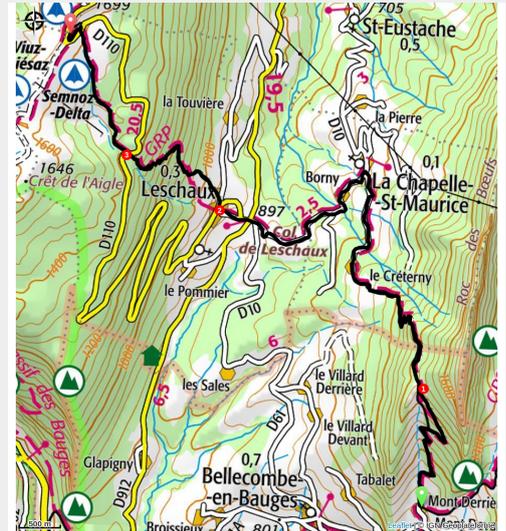


GRP®Tour du Semnoz-Étape1

Secteur Grand Chambéry - Bellecombe-en-Bauges



Au col de Leschaux



Entre alpages, col et villages, cette première étape offre un condensé des paysages baujus

Dominée par l'arête du Roc des Bœufs, puis ouverte sur les vastes paysages du col de Leschaux puis du Semnoz, cette journée de randonnée permet aussi de côtoyer des villages typiques du massif des Bauges.

Infos pratiques

Pratique : Itinérance pédestre

Durée : 6 h 10

Longueur : 13.8 km

Dénivelé positif : 1156 m

Difficulté : Difficile

Type : Itinérance

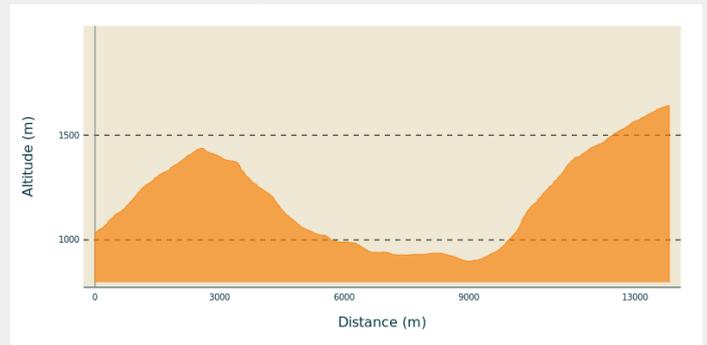
Itinéraire

Départ : Mont-Derrière, Bellecombe-en-Bauges

Arrivée : Les Rochers Blancs, Leschaux

Communes : 1. Bellecombe-en-Bauges
2. La Chapelle-Saint-Maurice
3. Leschaux

Profil altimétrique



Altitude min 898 m Altitude max 1641 m

De Mont-Derrière (1 030 m), remonter au nord en suivant la combe pentue bordée à l'est par l'arête du Roc des Bœufs. Le chemin dépasse plusieurs chalets (source). À la cote 1 115 m, il tourne à angle droit vers l'est, entre en forêt et s'oriente à nouveau vers le nord. Poursuivre en forêt puis en lisière de bois sur la route pastorale, jusqu'aux chalets du Sollier (1 430 m). Vente de fromage.

1 - Suivre au nord le chemin descendant à travers l'alpage puis en lacets raides jusqu'aux prairies du Créterny et à la route menant à la Chapelle-Saint-Maurice (916 m). Sans entrer dans le village, prendre à gauche la D 10 à hauteur d'une croix. Traverser Borny et parvenir par la route au col de Leschaux (897 m) (restaurant). Suivre en face la D 110 sur 150 m. Par un ancien chemin, rallier Leschaux (931 m).

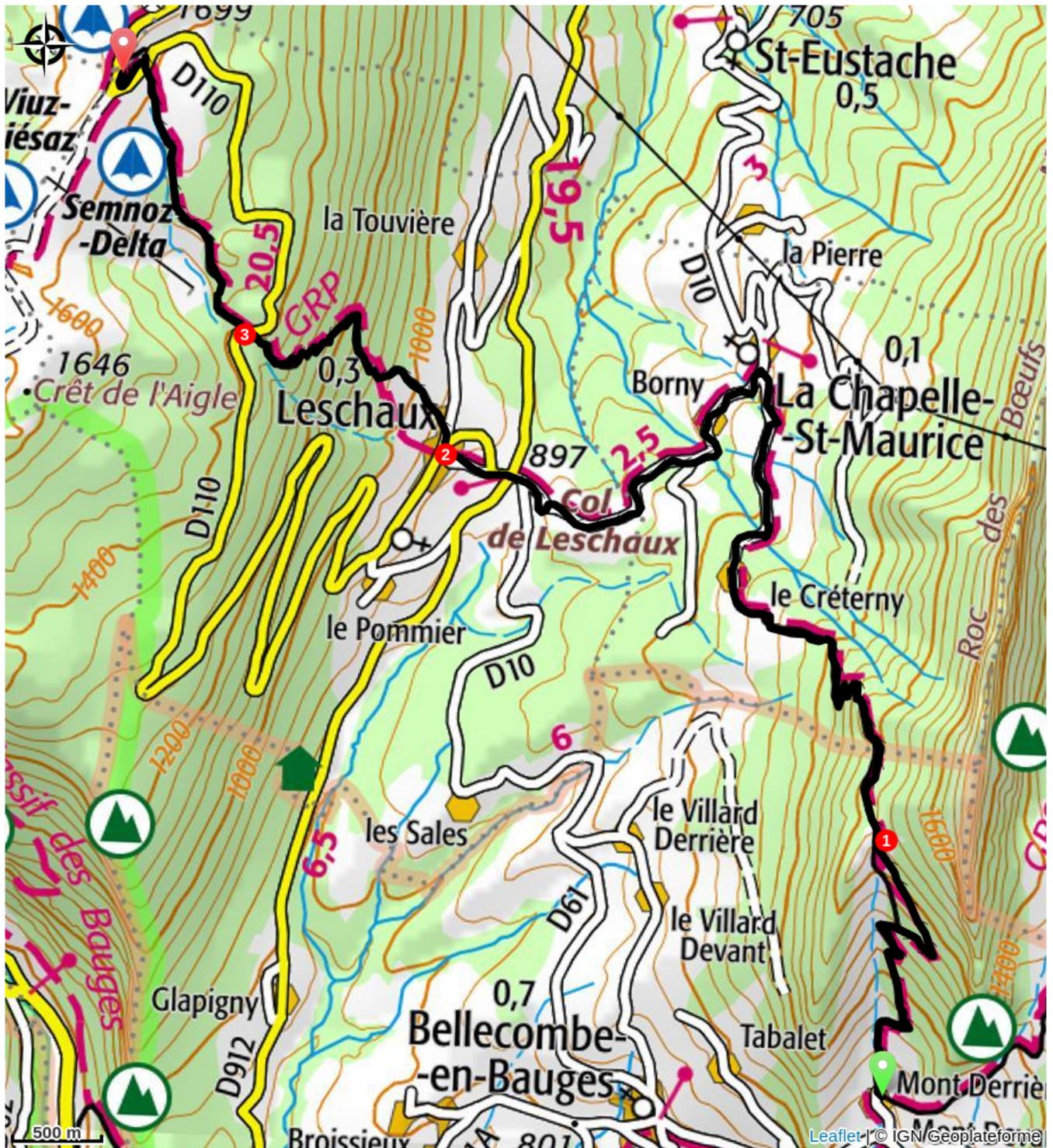
- Hors GR® pour la Biolette: Du chef-lieu, suivre la D 110 vers le Semnoz sur 600 m. Après l'église à gauche, le sentier des arbres descend vers Pommier, Les Granges-Bolard et le gîte.

2 - À Leschaux, poursuivre par le chemin qui s'élève dans le versant ouest boisé de la montagne.

3 - Couper la D 110. Continuer en face. Passer au-dessus des chalets du Villard, puis sous la ligne électrique. Atteindre un alpage (1 570 m). Le remonter jusqu'à la D 110 et atteindre le carrefour Chalet nordique du Plateau (1 640 m).

> Accès à l'hôtel des rochers blancs par le Crêt de Châtillon (beau point de vue, tables de lecture du paysage), puis viser l'hôtel en contrebas,

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Se rendre à Bellecombe-en-Bauges par la D61. Au centre du village, entre la Mairie et l'église, prendre la direction "Le Mont". Suivre la route des Monts sur 2 kms avant d'arriver à Mont Derrière, départ du tour.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.

info@parcdesbauges.com

04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal du
Tétras-lyre.
À l'approche restez sur l'itinéraire principal. À la descente, restez au plus proche des traces de ski existantes. Effectuez votre sortie entre 8h et 18h.



Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.

info@parcdesbauges.com

04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal du Tétras-lyre.
À l'approche restez sur l'itinéraire principal. À la descente, restez au plus proche des traces de ski existantes. Effectuez votre sortie entre 8h et 18h.



Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc,
a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Réglementation sur le Semnoz pour préserver la faune et la flore

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Mairies de Gruffy, Leschaux et Quintal.

Du 1er mai au 31 octobre de chaque année, la réglementation suivante s'applique :

- Interdiction de bivouac, sauf autorisation et zones délimitées dans les arrêtés.
- Chien tenu en laisse.
- Feux de camp en plein air interdits.
- Circulation pédestre hors sentiers interdite.
- Baignade d'humains et d'animaux interdite.
- Circulation véhicules à moteur interdite sur les pistes sauf autorisation.
- Stationnement camping-car, caravanes et véhicules aménagés autorisé uniquement sur les aires de stationnement.
- Nuisances sonores interdites.
- Décollage et atterrissage en parapente autorisé uniquement sur la zone définie.
- Feux d'artifices et pétards interdits.

Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté municipal complet, en cliquant sur 'En savoir plus' ci-dessous.